Aux Directions des écoles obligatoires du Valais romand

Aux Enseignant(e)s spécialisé(e)s diplômé(e)s

via leur Direction

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

JPL/GD/EZ

/

Mars 2023

**Formation continue obligatoire pour les enseignant(e)s spécialisé(e)s diplômé(e)s du Valais romand – 3ème session**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Chères Enseignantes spécialisées, Chers Enseignants spécialisés,

La formation FOCUS a été lancée avec succès en août 2022. La première session est désormais achevée et la deuxième a débuté en mars 2023. Les enseignant(e)s spécialisé(e)s diplômé(e)s non encore inscrit(e)s, engagé(e)s dans une école de la scolarité obligatoire ou dans une école spécialisée et indépendamment du type de périodes dispensées, doivent maintenant impérativement enregistrer leur inscription pour la troisième session.

Les inscriptions à la troisième session, correspondant au cours **no. 14.21** du catalogue de formation continue, ouvriront **le lundi 1er mai 2023**. Il est de la responsabilité de chaque enseignant(e) spécialisé(e) concerné(e) de procéder à sa propre inscription sur le site de la HEP-VS (<https://hepvs.ch/formation-continue-enseignants/cours-obligatoires/formation-focus>) et d’en informer sa direction. Une fois l’inscription effectuée, le ou la participant(e) pourra accéder à toutes les modalités de cours ainsi qu’aux contenus plus détaillés. La HEP-VS sera dès lors à disposition pour le suivi des parcours de formation. Nous vous rappelons également que les personnes en cours de formation dans le cadre d’un Master en enseignement spécialisé en sont dispensées. Toutefois, elles pourront participer librement aux conférences offertes dans la formation.

Nous souhaitons aux enseignant(e)s spécialisé(e)s une expérience de formation enrichissante et les remercions d’ores et déjà pour leur engagement et leur participation active. Nous vous adressons à toutes et tous, en vos titres respectifs, nos meilleures salutations.

**Jean-Philippe Lonfat Guy Dayer**

Chef de service Chef de l’office

de l’enseignement spécialisé

La direction de la HEPVS

Aux inspecteurs de la scolarité obligatoire du Valais romand

Aux conseillers pédagogiques du Valais romand

Les présidentes de l’AMES